

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE:  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.  
À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :  
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;  
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 14 juillet 1842.

Les élections de la Seine sont terminées ; sur quatorze nominations, douze appartiennent aux différentes nuances de l'opposition. Jamais désaccord entre le pouvoir et les électeurs de Paris n'a pu être plus clairement indiqué ; les élections de 1827, sous la Restauration, n'ont pas eu un caractère plus grave. Aussi le *National* a-t-il raison de se réjouir du verdict rendu par les électeurs parisiens. Les départements n'ont pas répondu suffisamment à l'exemple de la capitale ; nous n'avons pas été étonnés de voir aujourd'hui le *Journal des Débats* reprendre une partie de l'assurance qu'il avait perdue sous le coup des élections de Paris et des premières nouvelles qu'il avait reçues, et dire que le gouvernement a bon espoir : ce qui signifie pour nous que le ministère, qui se croyait complètement battu, est décidé à se maintenir aux affaires s'il peut constituer dans la nouvelle chambre une majorité quelle qu'elle soit. Toutes les élections ne sont pas encore connues ; mais, d'après les vérifications qu'on a pu faire sur 388, on peut assurer que les éléments de cette majorité ne se rencontrent pas.

Le *Journal des Débats* ne se fait pas illusion sur ce point ; ce qui le prouve, c'est qu'il est fort modeste dans ses allégations, c'est qu'il n'ose prétendre qu'à la recomposition dans la nouvelle chambre d'une majorité égale à celle que le ministère avait dans l'ancienne. Il oublie donc que cette majorité de la chambre de 1839 n'a pas toujours été fidèle aux conservateurs, et que, dans la question des incompatibilités, elle leur a presque échappé. Si elle avait eu de la solidité, M. Guizot n'aurait pas hâté les élections ; il s'en serait étayé pour pallier avec son concours la ratification du traité sur le droit de visite. S'il s'est décidé à la dissolution, c'est qu'il ne pouvait plus l'entraîner dans les voies dans lesquelles il voulait l'engager, c'est qu'il craignait une victoire de l'opposition. Il avait raison, le vote par lequel la chambre n'a pas voulu consentir à la réduction du budget de la marine le prouve ; elle a donc ainsi protesté contre les tendances trop pacifiques.

Le ministère pourra, d'après les prévisions du *Journal des Débats*, compter sur une majorité égale à l'ancienne ; mais ce n'était pas ce qu'il voulait en faisant appel aux électeurs : son but était d'obtenir, au contraire, une majorité forte et dévouée. Que fera-t-il donc s'il ne rencontre que des dévouements flottants et une majorité mouvante, s'il se trouve en face d'une chambre décidée à ne pas ratifier le droit de visite que la chambre précédente a déjà repoussé et que la majorité des collèges électoraux a déclaré contraire à nos intérêts et à notre honneur ? Il sera bien obligé de se retirer, à moins de faire d'autres élections, et nous ne pensons pas que la couronne consente à cette nouvelle épreuve.

Admettons avec le *Journal des Débats* que le ministère ait une majorité égale à celle de l'ancienne chambre, admettons qu'il puisse même la rendre numériquement plus puissante, il ne balancera pas pour cela l'effet moral produit par les nominations de Paris ; elles suffiront pour maintenir l'opinion dans des voies telles qu'il n'osera rien tenter de sérieux contre nos libertés et contre notre honneur.

Mais le ministère de l'étranger ne peut pas vivre sans porter des atteintes à notre liberté et sans nous compromettre ; il sera donc dans l'obligation de se retirer. Aussi le regardons-nous dès ce moment comme renversé, et les calculs auxquels le *Journal des Débats* se livrera, ainsi que ses discussions sur les résultats électoraux, ne pourront pas lui rendre la force qu'il n'a plus et le principe d'action dont il a besoin pour être. Son temps est fini ; c'est du moins notre espoir.

L'élection de M. Martin a dû jeter le *Courrier de Lyon* dans d'étranges perplexités et rendre sa position assez difficile. M. Jars, comme on sait, a ses sympathies ; mais M. Martin a aussi une large part de ses affections. Comment déplorer l'échec de l'un sans blesser l'autre ? Comment féliciter le vainqueur sans froisser le vaincu ? C'est ce qui n'était pas, selon nous, très-facile : le *Courrier* l'a tenté pourtant. Aussi, rien de plus embarrassé que ses commentaires sur l'élection du nord ; on voit qu'il n'ose pas dire toute sa pensée, que ses espérances ont été déçues quant à M. Jars, et qu'il a été sérieusement affligé de voir M. Martin se prêter à faire repousser de la chambre un député qui s'était élevé à la dignité d'un symbole par la fermeté de son caractère et par la fixité de ses opinions.

Faire l'éloge de la fixité des opinions de M. Jars au moment où M. Martin s'est décidé à dévier de ses anciennes idées, c'est assurément bien indiquer qu'on n'est pas satisfait de sa conduite, mais qu'on n'ose pas à cet égard s'expliquer nettement.

Ce qui le prouve mieux encore, c'est le silence que le *Courrier* garde sur les engagements pris par M. Martin en présence d'électeurs appartenant à diverses nuances d'opinions. Il ne pouvait pas cependant ignorer un fait aussi grave et qui était déjà connu au moment où il ne craignait pas d'écrire ce qui suit :

« L'imposante majorité que M. Martin a obtenue au ballottage a été le fruit de la fusion d'opinions différentes qui se sont entendues pour lui donner un témoignage de sympathie, à raison du nom qu'il porte, de ses qualités personnelles, des services qu'il a rendus à la cité pendant le cours d'une administration intelligente et heureuse. »

Nous n'avons pas à discuter pour le moment les services rendus par M. Martin à la cité ; on sait depuis long-temps ce que nous en pensons ; mais nous croyons utile de rappeler au *Courrier* qu'il les a singulièrement rabaisés à l'époque des élections de 1837 et que l'opinion qu'il avait alors a prévalu dans beaucoup d'esprits. C'est donc chose fort contestable qu'ils aient pu attirer à M. Martin un grand nombre de suffrages. Ce que nous devons surtout constater, c'est qu'en dehors du parti conservateur se sont révélées des forces opposantes qui ont décidé de l'élection de M. Martin, sans se préoccuper le moins du monde de son administration comme maire de Lyon, et pour la seule raison qu'il s'est décidé à adhérer aux diverses propositions que nous avons publiées hier dans le *Censeur*.

Le *Courrier de Lyon* les trouvera sans doute un peu éloignées de ses tendances et peu favorables à l'établissement des tribunaux politiques dont il a proclamé la nécessité et à la manipulation des listes du jury par les préfets. Maintenant qu'il a pu apprécier la portée des engagements pris par M. Martin, il pourra, sans y mettre autant de réserve, déplorer à son aise la non-réélection de M. Jars.

M. Feuillade-Chauvin, procureur-général près la cour royale de Lyon, a été élu député à Libourne. Le parquet de Lyon sera donc pendant sept à huit mois de l'année dirigé par l'un de ses substitués.

De même notre mairie sera pendant le même espace de temps abandonnée aux soins de l'un de MM. les adjoints. Il nous semble cependant que la présence de ces deux fonctionnaires dans une ville aussi importante que Lyon est indispensable, car, en l'absence du maire et du procureur-général, toute l'influence administrative et gouvernementale se trouvera en quelque sorte entièrement concentrée entre les mains du préfet, et ce n'est pas là un léger inconvénient.

La préfecture du Rhône publie ce matin la dépêche télégraphique suivante :

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets des départements.

« Paris, 14 juillet 1842.

» Je vous transmets une funeste nouvelle. Le prince royal a

fait hier une chute violente de voiture. Il est mort à quatre heures et demie. »

Nous tenons les détails suivants d'une source que nous devons croire certaine :

Le duc d'Orléans essayait hier des chevaux neufs ; il était dans une voiture fort légère avec un domestique ; les chevaux neufs étaient à la flèche ; ils prirent le mors aux dents et s'emportèrent. Le duc d'Orléans voulut s'élaner hors de la voiture, tomba et reçut un choc violent qui a occasionné sa mort.

Paris, le 12 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous continuons à publier sur les élections les détails que nous apportent les journaux des départements et nos lettres particulières.

Au Havre, le nombre des électeurs inscrits était de 881 ; il s'est présenté 708 votants. M. Mermilliod, candidat ministériel, a obtenu 362 voix, c'est-à-dire 7 voix de plus que la majorité absolue ; ses concurrents, MM. Horace Say, Morlot et Bernard, ont réuni ensemble 342 voix. Si l'on compare ce résultat à celui des élections précédentes, on voit que M. Mermilliod a perdu beaucoup de terrain. En 1839, il avait obtenu 433 voix, ou 111 voix de majorité absolue et 228 voix de majorité relative.

On nous écrit du Havre que M. Mermilliod peut considérer le mandat qu'il vient d'obtenir si péniblement comme le dernier qu'il recevra des électeurs de cette ville.

— M. Couture l'a emporté à Yvetot sans que la lutte se soit sérieusement engagée. La feuille ministérielle range M. Couture parmi les conquêtes du parti conservateur ; nous nous permettrons de faire remarquer qu'il y a quinze jours à peine M. Couture courait les bureaux des journaux indépendants, déclarant qu'il n'était pas le candidat du ministère et qu'il serait encore moins son député.

— M. Desjobert, à Neufchâtel, a obtenu 508 voix ; le concurrent que le pouvoir lui opposait, M. Duhallay, n'en a eu que 74.

— Le ministère a fait dans les élections des pertes qui sont bien cruelles pour lui et que ne compenseront pas les avantages qu'il a pu obtenir dans certaines localités. Voici la liste des députés ministériels non réélus :

MM. d'Intrans, Fould, Azais, Delaborde, Barbet, Piscatory, Delessert, Enouf, Chaix-d'Est-Ange, Poupard-Duplessis, Warrein, Danse, de Monneuve, de Bussières, Renouard, Diendoné, Jollivet, Legentil, de Jussieu, Lemerrier, Martel, Guilhem, Trutat, Barsalon, Lacordaire, Jars et Laurens-Humblot.

D'après les nouvelles arrivées aujourd'hui, il est positif que M. Michel Chevalier n'a pas été nommé dans les deux collèges de la Sarthe où il avait poursuivi une double nomination. Il est probable qu'il n'aura pas été plus heureux à Foix où le pouvoir l'avait également présenté et le poussait de toutes ses forces.

Un certain nombre d'hommes nouveaux arrivent à la chambre. Nous en aurions certainement désiré un plus grand nombre ; mais les noms de ceux qui l'ont emporté sur les candidats ministériels sont de nature à nous donner des espérances.

Près de quatre cents nominations sont aujourd'hui connues ; nous croyons qu'en les comparant avec la composition de la dernière législature, l'opposition a sur le ministère un avantage de huit ou dix voix. Cet avantage n'existait-il pas, le ministère n'aurait pas le droit de s'en réjouir ; car enfin que voulait le ministère en dissolvant la chambre ? Evidemment il voulait une chambre meilleure que celle qu'à diverses reprises il n'avait pas trouvée suffisamment ministérielle. Cette chambre, le pays n'a pas voulu la lui donner. Le ministère est donc battu, et il n'a plus qu'une chose à faire : le reconnaître, en prendre son parti et se retirer.

— M. d'Houdetot, aide-de-camp du roi, candidat de Bayeux, n'a pas passé au premier tour. Il a manqué la majorité de huit voix. Notre correspondant pense que du premier coup il est arrivé à son chiffre possible, et il ajoute que si l'opposition légitime, qui s'est divisée le premier jour, se rallie à l'opposition de gauche, M. Deshameaux l'emportera sur le candidat de la cour.

### FEUILLETON DU CENSEUR.

SALON DE 1842.

PEINTURE.

(Suite et fin.)

Deux Genevois, MM. Calame et Diday, se font remarquer depuis quelque temps au Salon. M. Calame, qui, l'an dernier, s'était placé à la tête des paysagistes, n'a pas déchu de son rang cette année. C'est toujours la même couleur. La même harmonie générale, la même vigueur d'exécution. Nous préférons néanmoins la toile de 1841 à celle de cette année ; peut-être cette préférence est-elle inhérente au choix du site représenté. M. Diday nous promène dans la Suisse, sur le bord des lacs, à travers les glaciers et les épaisses forêts de sapins. Ses compositions ont sans contredit beaucoup de charme, mais elles sont un peu froides ; on y sent trop le travail et pas assez cette fougue, cette hardiesse qui plaisent dans la reproduction d'air cru des scènes de la nature. Nous avons regretté cette année qu'il n'ait pu placer dans sa Vue du Lac de Brienz un groupe de baigneurs qui la dépare. Un artiste ordinairement aussi sage que M. Diday aurait dû se défier d'un épisode qui transforme en tableau de genre une œuvre de haute poésie.

M. Corot ne manque pas d'habileté, mais son coloris est un peu crû et l'on aperçoit trop la recherche à travers l'affectation de la naïveté. Il est fâcheux qu'un artiste doué du sentiment de la couleur à un aussi haut degré que M. d'Andert, qui a de la grâce et dont le travail est si facile, manque d'une qualité essentielle en peinture, mais, heureusement pour lui, d'une qualité qui peut s'acquérir. M. d'Andert possède naturellement des études sérieuses et suivies ; il devrait y mettre le sceau en se livrant à des études sérieuses et suivies ; du moins on ne pourrait plus à l'avenir lui reprocher de trop négliger son dessin. Ses Amours de Phœbé étaient un exemple frappant de ce que nous venons d'avancer. On y trouvait de la délicatesse, de la poésie, une touche brillante, mais en même temps une incorrection fâcheuse et une grande inexactitude de formes. Cette composition néanmoins était un progrès sur celles qui l'avaient précédée.

Un Chemin dans une Forêt, par M. Français, ne répondait pas à ce que cet artiste nous a donné le droit d'attendre de lui. Le feuillage était épais et l'air ne se jouait pas d'une manière convenable dans ces lourdes masses de verdure.

M. Gall avait peint un Effet du Soir qui péchait peut-être par trop d'étrangeté, et M. Grisey un Site de Provence qui nous a semblé très-remarquable. Cette terre lumineuse du Midi, cette nature àpre, chaude et vigoureuse, étaient représentées avec énergie et vérité.

Une Allée d'Ormes par M. Leroux, quoique un peu noire, était digne de rivaliser avec l'œuvre de M. Calame. Nous en dirons autant du paysage de M. Troyon intitulé les Baigneuses. D'éminentes qualités distinguaient ces deux ouvrages.

M. Nanteuil aime la nature excentrique, exubérante, telle qu'on la trouve dans les *Mille et une Nuits*, dans les rêveries mythologiques ou dans les inventions merveilleuses des poètes. Une Source était le titre du paysage qu'il avait exposé et qui représentait une jeune nymphe métamorphosée en eau, composition qui ne manquait ni de grâce ni de fraîcheur. Que M. Nanteuil se méfie toutefois de son extrême facilité et de la richesse de son imagination.

Nous n'avons jamais vu le Nord de l'Europe alors que l'hiver sévit, que la neige blanchit la terre, que les arbres dépourvus n'étaient plus qu'un squelette aride et noirci, que les eaux se recouvrent de leur vêtement de glace, et que les traîneaux sillonnent les lacs et les fleuves ; mais nous croyons qu'il n'est guère possible de les représenter avec plus de bonheur que ne l'a fait M. Wickemberg dans son Souvenir de la Suède.

Mentionnons encore la vallée de Chevreuse de M. Kock et la Vue prise de la villa d'Este à Tivoli par M. La Boudre.

C'est ici le cas de citer l'admirable tableau de nature morte que M. Saint-Jean nous avait envoyé de Lyon. La tête du Christ, environnée d'une guirlande d'épis et de raisins figurant les emblèmes eucharistiques, apparaissait sur un médaillon laissé dans la demi-teinte. Rien de plus ferme, de plus vrai, de mieux senti que cette composition, où la poésie s'unissait à la vérité et la beauté de la couleur à l'exactitude scrupuleuse du dessin. C'est un hommage que nous rendons à M. Saint-Jean avec d'autant plus de plaisir qu'une extrême modestie s'allie chez lui, nous l'avons appris, à

toute la distinction du talent.

Comme à l'ordinaire, des myriades de portraits tapissaient les murailles du Louvre et grimpaient plus ou moins au nez des promeneurs. C'est pitié vraiment de voir toutes les poses prises, tous les airs de tête affectés, tous les sourires étudiés, tous les cliquements d'yeux, tous les efforts essayés afin de se donner un air intéressant et d'attirer les regards. Les femmes surtout, pour paraître plus attrayantes, si la mode le permettait et si elles pensaient y gagner quelque chose, s'empressaient d'adopter le costume éminemment simple dans lequel la princesse Borghèse voulait poser devant Canova. Il n'est sorte d'indiscrétions que ces dames, qui sont quelquefois, quand le caprice s'en mêle, d'une susceptibilité chatouilleuse jusqu'au ridicule, ne nous permettent quand elles veulent bien nous laisser juger en peinture des charmes secrets dont la nature les a douées ; on dirait alors qu'elles n'y sont plus intéressées et qu'il s'agit de tout autre chose que d'elles-mêmes. Ne devraient-elles pas se montrer plus conséquentes, plus réservées, et, si la pudeur est réellement une vertu, se bien garder de la sacrifier au frivole plaisir de paraître plus ou moins gracieuses pour rester toujours incontestablement ridicules ? Quand on veut être respecté, il faut savoir être respectable ; nous leur soumettons cette pensée, et nous les prions de se la rappeler. En émettant le vœu qu'elles en profitent, nous sommes convaincus de nous trouver d'accord avec toutes celles dont le cœur est sain, dont l'imagination n'a pas perverti la raison, et qui comprennent le magnifique rôle que la femme, en sa qualité de mère, est appelée à jouer dans le monde. On aura beau dire que l'homme gâte la femme par ses éternelles flagorneries, ce qui n'est malheureusement que trop exact, il n'en est pas moins vrai que c'est la femme qui fait l'homme, qui guide ses premiers pas, qui lui communique ses premières idées, qui dirige ses premiers sentiments, en un mot qui forme son cœur et son âme. « Faites-moi des mères de famille, » disait Napoléon à M<sup>me</sup> Campan, et il avait raison. Là où les femmes sont perverses, la société n'est plus qu'une immense débauche.

Pour en revenir aux portraits, il est un peintre dont nous ne pouvons nous expliquer la réputation : c'est M. Amaury Duval. Rien de plus sec, de plus inanimé, de plus incolore, de plus glacial que les œuvres de cet artiste qui n'a qu'un mérite, celui du dessin ; mais quand en peinture on n'a pour soi que le dessin, on s'expose à faire seulement d'arides silhouettes.

— Nous avons annoncé hier la déconfiture de M. Chaix-d'Est-Ange à Reims. Une lettre de cette ville nous annonce que M. Chaix et ses amis se croyaient tellement assurés du succès qu'un banquet avait été préparé et devait être offert au réçu. M. Chaix-d'Est-Ange a eu lieu de reconnaître la vérité du proverbe. Aussi, au lieu d'aller s'asseoir à la table où ses amis devaient le fêter, est-il monté en chaise de poste pour retourner à Paris. La nomination de M. Houzeau-Muiron a produit à Reims une très-vive sensation.

M. de Bussière, candidat ministériel, n'a été nommé au collège *extrâ muros* qu'à une majorité de 23 voix.

— Le second tour de scrutin à Orléans n'a pas encore été décisif. M. Abattucci a obtenu 431 voix, M. Légier 257, M. de Larochejacquelin 196.

Il est probable que M. de Larochejacquelin, qui a dû apprendre ce matin qu'il avait été nommé à Ploërmel par le concours de l'opposition, a déterminé aujourd'hui ses amis à se reporter sur M. Abattucci.

— On ne saurait trop vivement recommander aux électeurs de l'opposition de s'enquérir des faits qui peuvent, appuyés de preuves, constituer des protestations qui amèneront l'annulation des scrutins, et par conséquent des nominations. C'est dès maintenant et sans retard que ces recherches de preuves doivent se faire et que les protestations doivent s'écrire et se signer.

— Voici le tableau très-significatif des forces de l'opposition et de leur accroissement depuis huit années :

En 1834, sous le ministère du 10 novembre, l'opposition a réuni dans les douze collèges de Paris..... 3,507 voix.  
Les candidats du ministère..... 6,886

Majorité en faveur du ministère..... 3,379  
Les douze députés de Paris étaient ministériels.

En 1837, sous le ministère du 15 avril présidé par M. Molé, l'opposition a réuni..... 5,738 voix.  
Les candidats du ministère..... 7,093

Majorité en faveur du ministère..... 4,355  
Neuf des douze députés de Paris étaient ministériels, trois étaient de l'opposition.

En 1839, à l'époque de la coalition dont M. Guizot et ses amis faisaient partie, l'opposition a réuni..... 7,707 voix.  
Les candidats du ministère..... 6,267

Majorité en faveur de l'opposition..... 1,440

L'opposition avait huit députés sur douze, en comptant M. Legentil; le ministère en avait quatre.

En 1842, en présence du ministère de M. Guizot, l'opposition a réuni..... 8,351 voix.  
Les candidats du ministère..... 5,616

Majorité en faveur de l'opposition contre M. Guizot. 2,735

L'opposition a obtenu à Paris et dans la banlieue douze députés sur quatorze. Le ministère n'a pu faire nommer que deux des candidats de M. Guizot; tous deux ont perdu des voix sur l'élection précédente, et l'un d'eux n'a été élu qu'à une majorité de quatre voix par la faute de l'opposition.

— M. Havin a été réélu à Saint-Lô par 330 voix. Son concurrent, M. Lemenuet, n'a pu en réunir que 66.

M. Narcisse Vieillard, homme d'opposition très-ferme, l'a emporté au premier tour, à une majorité de 9 voix, sur M. Enouf, l'un des députés les plus ministériels de la dernière législature.

M. de Tocqueville l'a emporté sur M. Lemarrois à une forte majorité; il en a été de même pour M. de Bricqueville à Cherbourg.

A Falaise, M. Rousselin, premier président de la cour de Caen, ayant vu, dès les premières opérations, que les chances ne lui étaient pas favorables, s'est désisté.

M. Leclerc, ex-député ministériel de ce collège, sera certainement remplacé par un homme de l'opposition, M. David ou M. Colombet.

— M. Léon de Bussières, qui avait été nommé à Wissembourg au moyen de l'influence de M. Humann, ministre des finances, a échoué contre M. Cerfbeer, malgré l'appui de M. Guizot qui s'en console en faisant qualifier de *conservateur*, dans ses listes, le candidat préféré.

A Melun, M. de Germigny, gendre de M. Humann, n'a pu obtenir la majorité. M. Guizot s'en contente en appelant *conservateur* le candidat nommé, M. Drouin de Lhuys, qui est un ami intime de M. Thiers.

— On nous écrit de Châlon-sur-Saône que le général Brunet-Denon ne l'a emporté que de quelques voix sur le général Bachelu au collège *extrâ muros*. Ce résultat est dû en partie à la résolution prise par un certain nombre de patriotes de se séparer de M. Bachelu à cause de la part si affligeante qu'il a prise à un procès récent.

— On avait jusqu'à présent considéré l'arrondissement de Louviers comme inféodé à M. Hippolyte Passy, et ce n'est que peu de jours avant l'élection que l'opposition a songé à combattre sa réélection. Le résultat a montré que si l'on n'avait pas, en quelque sorte, désespéré du succès, M. Hippolyte Passy eût pu être renversé. On en jugera par les chiffres suivants :

Electeurs inscrits, 615; votants, 424; majorité, 213.  
M. Passy a obtenu 229 voix, c'est-à-dire 16 voix de plus que la majorité; M. Auzoux, candidat de l'opposition, 185.

On remarquera que près de 200 électeurs ne se sont pas rendus au scrutin.

Aux Andelys, M. Antoine Passy, pour sauver son élection, a dû, nous écrit-on, donner des gages à l'opposition.

— M. Hébert l'emportait dans les précédentes élections à plus de deux cents voix de majorité; cette fois, il n'a obtenu qu'une majorité de 5 voix. Il avait pour concurrent M. Dupont (de l'Eure) qui a réuni 228 suffrages.

— A Saint-Valery-en-Caux, M. de Martainville, ancien maire de Rouen, candidat de l'opposition légitimiste, l'a emporté. Il remplace M. Mallet, député ministériel, qui ne s'est pas représenté parce qu'il était trop assuré d'être repoussé.

— A Gacé (Orne), M. Gigon de la Berterie, candidat de l'opposition, a obtenu 268 voix; son concurrent M. Goupil de Préfelin, ancien député, avocat-général à Caen, n'a réuni que 148 suffrages.

— M. Abraham Dubois, candidat de l'opposition, n'a pas eu de concurrent à Avranches.

— M. Legrand, candidat ministériel, n'a obtenu, à Mortain, qu'une majorité de 22 voix contre M. de Mésange. M. Legrand est directeur des ponts et chaussées et disposait dans son arrondissement d'une grande influence.

— Voici le résultat du scrutin à Laon :

Nombre des votants, 572; majorité, 287.  
M. Desabes, candidat de l'opposition, a obtenu 436 suffrages; M. Forquenot, candidat ministériel, 108. 28 voix ont été perdues.  
A Chauny, M. Odilon Barrot a obtenu 285 voix sur 321 votants.

A Vervins, M. Quinette a obtenu 350 suffrages; M. Godelle, candidat ministériel, 66.

A Soissons, il a manqué une voix à M. Lherbette pour passer au premier tour. Il a obtenu 315 voix; son concurrent, M. Paillet, 311. Notre correspondant de Soissons nous mande que l'opposition a bon espoir de l'emporter au second tour.

— A Angers *intrâ muros*, M. Farran, député de l'opposition, l'a emporté sur M. Chevreul, déjà battu dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris à une immense majorité. Au collège *extrâ muros*, M. Bineau a été nommé contre M. Augustin Giraud, doctrinaire, à 43 voix de majorité.

A Doué, la lutte a été très-vive : M. Tessié de Lamothé n'a obtenu sur son concurrent, M. Allain-Targé, que 7 voix de majorité. Tous les efforts de l'administration dans ce collège n'ont pu empêcher l'opposition de conserver la majorité.

A Bauge, M. Dutier a été réélu sans concurrent.

A Segré, l'opposition a fait une perte regrettable dans la personne de M. Jouneaux, qui est remplacé par M. de Marcombe. Ceci est arrivé par suite d'une querelle qui s'est élevée entre un homme de l'opposition de gauche et un légitimiste. Les légitimistes, qui avaient un candidat qu'ils devaient porter au premier tour, et qui, selon toutes les probabilités, se seraient ralliés, au second tour, à l'opposition, ont voté immédiatement pour M. de Marcombe, et ont assuré son succès.

— La défaite de M. Benjamin Delessert, au collège de Saumur, a été tout-à-fait remarquable : son concurrent, M. le général Oudinot, a obtenu 87 voix de plus que lui. Le sous-préfet, pour combattre cette élection, a employé une ruse qui ne lui a pas réussi. Au moment où le scrutin s'ouvrait pour la nomination du député, il a fait arriver un courrier qui, disait-il, venait de La Flèche, et annonçait que la nomination de M. Oudinot était assurée dans ce collège, que la veille les bureaux de l'opposition l'avaient emporté à une forte majorité. Or, ces faits étaient complètement faux.

— M. Ledru-Rollin, candidat radical, a obtenu, au collège du Mans, 125 voix sur 130 votants.

— Au dixième collège de Paris, M. de Jouvencel, opposant, ayant réuni 648 voix sur 1,180, a été proclamé député. M. de Jus-sieu, ministériel sortant, a obtenu 523 voix.

Au quatorzième collège, M. de Lasteyrie, opposant, ayant réuni 447 suffrages sur 873, a été proclamé député. M. Possoz, ministériel, a obtenu 424 voix.

— La disgrâce de M. Guizot perce déjà dans les antichambres du château. Les mots de maladresse, de présomption, de fatuité ont été prononcés. On le blâme de n'avoir pas su attendre quelques mois de plus pour s'assurer le bénéfice d'une habileté de main perfectionnée employée dans la confection des listes électo-

rales. On lui reproche de n'avoir pas bien sondé l'opinion et sur-tout de n'avoir pas su se la rendre plus favorable. Cependant, les scandales électoraux n'ont pas manqué. La chambre voudra

— Le bruit d'une dissolution ministérielle circule déjà dans quelques salons. Les noms qu'on met en avant font penser qu'il du 15 avril et ceux du ministère du 12 mai pour remplacer le cabinet actuel. Quoi qu'il arrive de ces suppositions que nous n'adresté décidé en haut lieu depuis long-temps qu'on ne renverra M. Guizot qu'après lui avoir fait remplir jusqu'au bout sa tâche de ministre dévoué quand même à la pensée immuable qui gouverne la France depuis 1830. On a résolu de satisfaire aux désirs de l'Angleterre et de ratifier le droit de visite, objet de ses exigences. M. Guizot ne quittera donc le ministère qu'après avoir donné cette nouvelle preuve de son obéissance.

— M. Martin du Theil, ainsi que l'imprimeur du *Livre terrible*, M. Pecqueur, et l'éditeur Laville, sont cités, en vertu d'un mandat de comparution, devant M. le juge instructeur, au sujet de l'affiche saisie chez les libraires. Cette affiche annonçait des détails nouveaux sur la conspiration de Grenoble.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET.

On a continué à exploiter la majorité de quelques voix que les nouvelles reçues hier prétaient au ministère. Avant l'ouverture, les premières affaires ont été faites à 79 60, puis la rente est montée successivement à 79 75, elle a ouvert au parquet à ce prix.

Elle a fléchi légèrement aussitôt après l'ouverture, et pendant très-long-temps le mouvement a été douteux. Plusieurs fois il a voulu se prononcer dans le sens de la baisse, et on a même fait 79 65, mais toujours la rente s'est relevée, et enfin elle a fermé au parquet à 79 80.

On a fait quelques opérations pour fin courant avec 25 à 27 centimes 1/2 de report.

Cinq 0/0, 119 50. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 102 25 — Trois 0/0, 79 50. — Banque, 3280 00. — Obligations de Paris, 1272 50. — Naples, 105 15. — Dette active d'Espagne, 00 0/0. — Etats-Romains, 104 1 1/2. — Cinq 0/0 belge, 103 3/4. — Trois 0/0 belge, 79 50. — Banque belge, 780 00. — Caisse Lafitte, 1020 00, 3032 50. — Emprunt de 1841, 00 00.

### ÉLECTIONS.

Paris, le 12 juillet.

Voici les élections connues à Paris aujourd'hui à deux heures :

**CHARENTE.** — Angoulême : M. Bouillaud, opposant, en remplacement de M. Albert, opposant.

**SARTHE.** — Beaumont-sur-Sarthe : M. Hortensius Saint-Albin, opposant, réélu. — La Flèche : M. Jules de Lasteyrie, opposant, en remplacement de M. Lelong, qui ne se représentait pas.

**ORNE.** — Domfront : M. Aylès, opposant, en remplacement de M. le comte Lemercier, ministériel.

**GIRONDE.** — Libourne : M. Feuilhade-Chauvin, ministériel, élu en remplacement de M. Martell, ministériel. — Lesparre : M. de Lassalle, ministériel, réélu.

**MEURTHE.** — Nancy : M. de Lacoste, ministériel, réélu.

**LOIRE-INFÉRIEURE.** — Savenay : M. Jollan, opposant, réélu.

**CALVADOS.** — Bayeux : M. d'Houdetot, ministériel, en remplacement de M. Deshameaux, opposant.

**DEUX-SÈVRES.** — Niort : M. David, ministériel, élu en remplacement de M. Arnauld, ministériel.

**LOIR-ET-CHER.** — Blois : Le général Dognereau, ministériel, réélu.

**FINISTÈRE.** — Quimperlé : M. le marquis de Langie, opposant, élu en remplacement de M. Guilhem, ministériel.

**SEINE-ET-MARNE.** — Provins : M. d'Haussonville, ministériel, en remplacement de M. Simon, ministériel.

**SEINE-INFÉRIEURE.** — Saint-Valéry : M. Leseigneur, ministériel, en remplacement de M. Mallet, ministériel.

**AUBE.** — Bar-sur-Aube : M. Armand, ministériel, réélu.

**SOMME.** — Amiens : M. Massey, opposant, en remplacement de M. Caumartin, décédé.

**CHARENTE-INFÉRIEURE.** — Saint-Jean-d'Angély : M. Desmottiers, ministériel, réélu.

**EURE.** — Evreux : M. Dupont (de l'Eure), opposant, en remplacement de M. Trutat, ministériel. — Bernay : M. Dupont (de l'Eure), opposant, en remplacement de M. Leprevost, ministériel.

**DORDOGNE.** — Périgueux : M. de Marcillac, ministériel, réélu. — Ribérac : M. Debelleye, ministériel, réélu. — Bergerac : M. Dezelmeris, opposant, en remplacement de M. Durand de Corbiac, ministériel, décédé.

**YONNE.** — Tonnerre : M. Baumes, ministériel, réélu.

**MARNE.** — Epernay : M. Périer, ministériel, réélu.

**LOT-ET-GARONNE.** — Nérac : Duthil, opposant, en remplacement de M. Barsalon, ministériel.

**MAINE-ET-LOIRE.** — Cholet : M. de Sèvet, ministériel, réélu.

**NORD.** — Cambrai : M. d'Hauversart, ministériel, en remplacement de M. Taillandier, opposant.

**COTES-DU-NORD.** — Saint-Brieuc : M. Tueux, ministériel, réélu.

**HAUTE-SAONE.** — Gray : M. Dufournel, opposant, en remplacement de M. Lacordaire, ministériel.

**JURA.** — Saint-Claude : M. Dalloz, ministériel, réélu.

**AIN.** — Pont-de-Vaux : M. Poissat fils, opposant, en remplacement de M. Jossierand, ministériel, qui ne se représentait pas.

**DROME.** — Montélimar : M. Laurans, opposant, en remplacement de M. Agénor de Gasparin, ministériel.

tes, et c'est ce qui est arrivé jusqu'à ce jour à M. Amaury Duval.

Une figure que nous avions prise d'abord pour une Judith, parce qu'elle tenait d'une main une tête ensanglantée, et que le livret, par erreur peut-être, désignait comme étant une tête de jeune homme, nous a donné une bonne idée du talent de M. Bigand et de sa largeur d'exécution.

M. Court est décidément le peintre de la chair fraîche, de la soie, de la dentelle et de la dorure. La courtisane a surtout le mérite de lui plaire; les femmes qu'il peint ont un certain petit air équivoque qui tout d'abord indique le pinceau duquel elles relèvent. Le portrait de son altesse impériale la grande-duchesse Hélène Paulowna, mariée au grand-duc Michel Paulowitch (texte du livret), était étonnant par l'attitude dans laquelle cette noble dame était représentée; nous n'osons dire sur quelle partie de sa personne l'artiste semblait avoir épuisé toutes les ressources de son talent, toute la richesse de son imagination, tout le luxe de son savoir-faire. Il est fâcheux qu'un homme qui avait si grandement débuté, que l'auteur de la Mort de César soit descendu si bas. Nous souffrons de nous exprimer ainsi, mais il le faut pour l'honneur de l'art.

M. Eugène Déveria n'avait cette année que deux très-médiocres portraits; ce n'est pas assez pour lui; mais M. Déveria a été gravement malade, et si ces deux ouvrages datent du commencement de sa convalescence, il est excusable.

Les trois portraits exposés par M. Winterhalter qui, depuis plusieurs années, est le peintre officiel par excellence; le portrait de la reine, en grand costume et debout, ce qui la rendait encore plus longue et plus maigre; celui de M<sup>me</sup> Duchâtel, luxuriante de soie, d'embonpoint et d'appas; enfin celui du comte de Paris, le meilleur des trois, celui que la presse critiquait cependant parce que, suivant elle, l'artiste n'avait pas donné à l'enfant l'aspect assez royal, l'air assez imposant, et parce qu'il l'avait peint d'une façon trop bourgeoise, comme si les fils de rois différaient des enfants du peuple; ces portraits, disons-nous, étaient des ouvrages louables, mais qui n'avaient pas toutes les qualités du Décaméron de Boccace. D'ailleurs, la trop grande habitude du portrait, en accoutumant l'artiste à flatter pour plaire, lui ôte souvent la vigueur et la vérité. La supériorité dans ce genre était évidemment cette année à M. Jean-Baptiste Guignet qui a fait preuve d'un rare mérite dans le portrait de

M. Pradier. Dessin, coloris, expression, fermeté, toutes ces qualités s'y trouvaient réunies à un haut degré. Nous avons également remarqué le portrait que le même artiste avait exposé sous le n<sup>o</sup> 904.

Citons encore le n<sup>o</sup> 1004 de M. Jeanron et le n<sup>o</sup> 1336 de M. Roller.

Nous ne parlerions pas du portrait de M. l'abbé C..., chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, auquel le portrait de M. l'abbé Coquereau, chanoine du même chapitre, exposé l'année dernière, aura sans doute donné la malheureuse idée de se montrer, à son tour, dans toute sa splendeur.

Quant à M. de Ségur, qui est probablement un amateur, nous l'engageons à réserver pour ses amis et sa famille ses portraits rosés, souriants et cirés, semblables à ceux de cette année, qu'il serait tenté de nous donner à l'avenir.

Deux très-beaux pastels de M. Maréchal continuaient dignement la série des compositions dans lesquelles cet artiste s'est distingué l'année dernière. Style, dessin, noblesse, expression, élégance et simplicité, tout dans ces ouvrages remarquables rappelle la grande école. Il est fâcheux seulement que M. Maréchal ne demande pas à l'huile le caractère de force et de durée que le pastel ne peut donner à ses compositions.

L'ordre que nous avons suivi nous oblige à parler seulement ici des dessins de M. Decamps, tandis que nous eussions dû commencer par eux si nous n'eussions écouté que notre désir et leur mérite. Ces deux dessins, le Siège de Clermont et un Episode de la défaite des Cimbres, étaient, sans contredit, ce qu'il y avait de plus original et de plus saisissant dans toute l'exposition. Nous le disons sans hésiter, nous avons vu des dessins de grands maîtres aussi beaux, mais nous n'en avons point vu qui fussent supérieurs. Il est impossible de rendre le mouvement qui régnait dans ces compositions et la vigueur avec laquelle il était exprimé. C'était là du dessin de haut style. Nous ne savons si M. Decamps réussirait aussi bien dans la grande peinture; mais, en tout cas, il prime et primera toujours dans le genre qu'il a adopté. Inimitable, parce qu'il est exclusivement lui, parce qu'il est complet dans sa manière et qu'on ne trouvera jamais la réunion des mêmes qualités pour faire oublier les mêmes défauts, il restera comme une des plus brillantes gloires artistiques de notre siècle. M. Decamps avait encore cette année une aquarelle représentant la Sortie d'une Ecole turque.

Après cette aquarelle, nous nous bornerons à citer celle de M<sup>lle</sup> Faurin

représentant le Poète mourant, non qu'il n'y en eût pas d'autres très-dignes d'être rappelées (on réussit au contraire généralement assez bien dans ce genre qui ne demande qu'un talent ordinaire et de la patience), mais parce que notre mémoire ne nous sert pas assez fidèlement, et parce que, nous en faisons l'aveu, nous n'attachons qu'une très-minime importance à cette sorte de composition.

La gravure est la branche de l'art qui se cultive aujourd'hui peut-être avec le plus de succès. Nous le disons à l'honneur de nos artistes, ils nous laissent peu de chose à envier aux graveurs les plus renommés qui les ont précédés dans la carrière. Leur burin a atteint un degré de précision, de finesse et de netteté si élevé, qu'il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en surpasser la perfection. Plusieurs excellents ouvrages figuraient à cette dernière exposition.

Nous citerons le portrait de M. Molé et celui de George Sand par M. Calamatta.

La Joconde de Léonard de Vinci, par M. Fauchery qui a heureusement triomphé des difficultés de son inimitable modèle.

Un Napoléon, d'après M. Delaroche, par M. Louis. Nous prions de ne pas confondre ce bel ouvrage avec la gravure à effet, très-médiocre du reste, représentant Napoléon tenant le roi de Rome sur ses genoux, d'après M. Steuben, par M. Sixdeniers.

Enfin la Très-Sainte Mère de Dieu, d'après Joannès Holbein junior, par M. Steinla, à Dresde, œuvre qui donne une très-haute idée de la supériorité des Allemands dans la gravure.

M. Outhwaite et Skelton s'étaient inspirés tous les deux de la peinture de M. Morel-Fatio représentant sa majesté Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, échappée à la tempête et débarquant à Calais le 15 août 1840. Nous ne citons ces deux ouvrages qu'afin d'avoir l'occasion de rappeler que l'art officiel réussit rarement. Il faut à l'artiste une inspiration plus élevée et plus digne de lui.

Deux lithographies de M. Sudre d'après M. Ingres, le Christ et la Vierge, nous ont paru mériter seules l'honneur d'être mises à l'ordre du jour.

En terminant cette analyse, nous émettons le vœu d'avoir l'année prochaine plus de succès à enregistrer, plus d'éloges à donner et moins de blâme à infliger.

H. P.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Cognac : le baron Lemerrier, ministériel, en remplacement de M. Hennezy, ministériel, qui ne se représentait pas.

### On lit dans le Siècle :

Les électeurs de Bourgneuf ont eu le triste courage de réélire M. Emile de Girardin. On devait penser, après le scandale donné à la France par l'élection du nouveau député de Bourgneuf en 1839, après la révocation faite à la tribune des ingénieurs moyens à l'aide desquels il était parvenu à prendre un nom et à se créer un âge suivant les circonstances, après la réprobation dont ces manœuvres furent l'épave, enfin après une solennelle expulsion de la chambre, on devait penser, disons-nous, que M. Emile de Girardin aurait la pudeur de ne plus se présenter et qu'il ne se trouverait pas en France un collègue pour le nommer. Il n'en a pas été ainsi. M. Emile de Girardin est élu à Bourgneuf; demain peut-être nous apprendrons que M. de Girardin a obtenu la majorité à Castel-Sarrazin. Il ne nous reste plus qu'à voir quels sont ceux qui oseront s'asseoir auprès du nouvel élu.

On nous écrit de La Châtre, le 10 juillet :

Les élections de notre arrondissement sont terminées, le succès a couronné nos efforts, et M. Delavau l'a emporté de haute lutte sur M. Muret de Bord. L'allégresse publique n'a pas attendu, pour se manifester, que le scrutin fût terminé. Aussitôt qu'on a su que M. Delavau était arrivé au chiffre de la majorité absolue, le canon s'est fait entendre et la ville a pris un air de fête.

227 électeurs ont pris part au scrutin : dans ce nombre, il s'en trouve 22 qui font partie du collège par suite de l'acquisition collective dans l'arrondissement de propriétés qui attribuent à chacun d'eux un cens de 11, 20, de 25 centimes. M. Muret de Bord figure à leur tête pour un cens de 5 fr. 56 centimes. Le concours de ces auxiliaires recrutés hors de notre arrondissement et les manœuvres de toute espèce employées par l'administration n'ont pas sauvé l'ami de M. Guizot d'une défaite qui fait honneur à notre ville.

M. Delavau est un homme d'une grande indépendance de caractère et de fortune, et sa place est marquée à la chambre sur les bancs de la gauche; c'est un honnête homme, un homme de progrès, un bon citoyen.

On adresse de Brionne au Journal de Rouen quelques détails sur une ovation reçue par l'honorable Dupont (de l'Eure) à son arrivée dans cette ville :

Informés de l'arrivée de M. Dupont (de l'Eure) à Brionne dans la matinée du 8, c'est-à-dire la veille des élections, la garde nationale, maire, officiers et musique en tête, s'est réunie spontanément pour aller au-devant de lui, l'a rencontré à plus d'un kilomètre de Brionne et l'a ramené, au milieu du plus vif enthousiasme, jusqu'à la maison de M. Boucher, chez lequel il descendait. Cette ovation spontanée consolait un peu de toutes les turpitudes, de tous les marchés honteux dont les élections de 1842 n'offrent que trop d'exemples.

On écrit de Pont-Audemer :

M. Hébert vient d'être encore une fois nommé député de l'arrondissement. Il a obtenu 51 voix de majorité. Mais ce triomphe n'est-il pas une déception ? L'an dernier, sur 490 suffrages, M. Hébert en avait obtenu 360. Et comment a-t-on obtenu sa nomination ? Par la séduction, par l'intrigue, par la violence. Des menaces, des promesses ont été faites ; on a contraint des électeurs à laisser écrire leur vote, et un avocat a subi cette avanie. Un électeur de Corneilles a dénoncé publiquement trois autres électeurs pour lui avoir offert un brevet de maître de poste, s'il voulait voter pour l'homme de la complicité morale.

Voici le texte d'une circulaire dans laquelle il a été enjoint aux gendarmes de l'arrondissement de Lorient d'annoncer que M. de Labourdonnaie se portait candidat à Redon et à Savenay :

2 juillet 1842.

Messieurs,

Veillez faire connaître, avec la plus grande publicité et de suite, dans vos contrées, à tous les habitants, si la chose est possible, que M. de Labourdonnaie, candidat député, se porte pour Redon et Savenay, et qu'il paraît même certain qu'il a pris avec les électeurs légitimistes l'engagement d'opter pour leur collège, s'il y était nommé.

Le sous-lieutenant, Signé G.

P. S. Les sous-officiers prendront copie de ladite circulaire et la feront ébruiter partout; elle émane de M. le sous-préfet de Lorient. Il me sera rendu compte, par chaque sous-officier, de l'effet qu'aura produit cet avertissement sur les populations.

Cette circulaire est d'autant plus dégoûtante, dit à ce sujet la *Vigie du Morbihan*, que la nouvelle qu'elle contient est complètement fautive. Avant d'apprendre que M. de Labourdonnaie l'avait démentie par une lettre adressée aux électeurs, les journaux de Rennes nous avaient fait savoir que les seuls candidats de Redon étaient MM. de Fermon et Evain, et l'*Hermine* de Nantes nous avait entretenus d'une réunion préparatoire des électeurs de Savenay, dans laquelle M. de Genoude avait été déclaré candidat des légitimistes.

## AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le dernier paquebot de la correspondance n'a apporté que les dépêches d'Alger, en sorte que nous sommes sans nouvelles récentes de l'est et de l'ouest de la colonie. Il est probable que le courrier attendu demain apportera les dépêches de toutes les parties de l'ex-régence.

Du reste, comme on a pu le voir par nos correspondances, les affaires sont en bonne voie dans les provinces d'Alger et de Tittery. M. le lieutenant-général-gouverneur reçoit journellement de nouvelles soumissions; les chefs des tribus les plus éloignées viennent reconnaître l'autorité de la France et jurer de lui rester fidèles. Dans l'intérieur, les indigènes ont repris tranquillement les paisibles travaux des champs et ils se présentent sans crainte sur nos marchés qui acquièrent tous les jours une nouvelle importance.

On ne sait pas au juste ce qu'est devenu Abd-el-Kader. Chassé du Maroc, par ordre de l'empereur Abderrahman, il était venu, comme on sait, nous inquiéter du côté de Tlemcen; mais par son attitude énergique le général Bédou, après avoir battu l'ennemi, a forcé les tribus de ces contrées à faire leur soumission à la France, et l'émir s'est vu contraint dès lors à quitter les lieux où il n'était pas en sûreté. Quelques personnes ont assuré qu'il s'était dirigé vers l'est.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Toulon, le 12 juillet. — Nous craignons que l'on n'ait pas encore renoncé à la pensée de désarmer une partie de nos bâtiments; l'ordre est arrivé ces jours derniers au port de dissoudre et de licencier cinq compagnies provisoires, et de diminuer autant que possible le nombre des bâtiments légers armés. On nous assure que les autres ports militaires ont dû également licencier un grand nombre de compagnies.

Il nous semble que les bricks que l'on désarme devraient être expédiés dans l'Océan pour faire tête aux croiseurs anglais qui inquiètent notre commerce. Il est surprenant que l'amiral Duperré donne sa sanction à des mesures qui compromettent évidemment l'avenir de notre flotte.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On nous écrit des frontières d'Italie, le 10 juillet : L'escadre française aux ordres de M. le vice-amiral Hugon a jeté l'ancre le 2 de ce mois dans la rade de Naples. Nous ne connaissons pas encore tous les détails de la réception qui a dû être des plus brillantes, à en juger par les préparatifs que l'on faisait depuis quelque temps. Un magnifique palais a été mis à la disposition de M. le prince de Joinville.

Des bruits de mariage entre le prince de Joinville et une princesse

napolitaine se sont répandus dans toutes les villes du littoral italien, et ils ne paraissent pas entièrement dénués de fondement.

Le paquebot sarda le *Virgile*, venant de Civitta-Vecchia, a touché à Livourne le 6 juillet. Ce bâtiment, portant à son grand mat le pavillon français, avait à son bord M. de Latour-Maubourg, ambassadeur français à Rome, qui va prendre les eaux des Pyrénées, et M. Limpérani, nouveau consul à Civitta-Vecchia, qui va en Corse appuyer la candidature du postulant ministériel auquel il a cédé sa place en vertu d'engagements contractés avec M. Guizot.

## Chronique.

LYON.

Par ordonnance du 30 mars dernier, M. le garde-des-sceaux a nommé, pour présider les assises du 3<sup>e</sup> trimestre de 1842 dans le département du Rhône, M. Durieu, conseiller à la cour royale de Lyon.

Par ordonnance du 29 avril dernier, le même ministre a désigné, pour remplir les mêmes fonctions pendant le même trimestre dans les départements de l'Ain et de la Loire, MM. Jossierand et Quinson, conseillers à la cour royale de Lyon.

Un concours est ouvert en ce moment à l'école royale vétérinaire de Lyon pour une place de professeur-adjoint vacante à cette école. Le jury spécial d'examen, nommé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, est composé ainsi qu'il suit :

MM. Yvart, inspecteur-général, président ;  
Rainard, directeur de l'école de Lyon ;  
Lecoq, professeur à la même école ;  
Chanel, médecin-vétérinaire du département de l'Ain ;  
Renault, directeur de l'école d'Alfort.

Suppléants : MM. Magne et Rey, professeurs à l'école de Lyon.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :

« M. de Bonald, archevêque de Lyon, est arrivé à Marseille par le bateau à vapeur le *Minos*, venant de Rome, où il était accompagné de son aumônier et de sa suite, parmi laquelle on a remarqué M. de Bonald, son neveu, M. l'abbé de Serres, etc. »

« Le même paquebot avait à bord M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, arrivant également de Rome. »

## DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

« Le phénomène que les hommes de la science nous avaient si exactement annoncé s'est réalisé vendredi matin. Dès quatre heures du matin, un concours considérable de personnes s'était porté sur tous les points d'où le spectacle promettait d'être le plus complet. La colline dite des *Trois-Moulins*, le Mont-Perrin à la Rotonde, le Jeu-de-Mail, et toutes les campagnes étaient garnies de curieux et de curieuses, armés de verres noirs et attendant avec impatience le moment prédit par les astronomes. »

« A cinq heures trois minutes l'éclipse a commencé. Une brume épaisse s'est répandue dans l'horizon, et les rayons du soleil ne donnaient plus qu'une lumière qui de moment en moment devenait plus terne et plus blafarde. La disparition complète du soleil a eu lieu à cinq heures cinquante-sept minutes. »

« La crainte, la surprise et l'admiration pour ce spectacle si merveilleux avaient envahi tous les esprits. Une clameur sourde s'est fait entendre au loin ; des cris d'étonnement se sont échappés spontanément de toutes les bouches. L'obscurité n'était pas aussi profonde que celle de la nuit, mais elle a surpris d'avantage par la rapidité avec laquelle elle est survenue. Une lumière argentée, qui existait autour de la lune, rendait une clarté faible et permettait de distinguer quelques étoiles. »

« Les animaux ont été généralement effrayés par l'obscurité dans laquelle ils ont été subitement jetés. Les petits oiseaux avaient interrompu leurs chants, et, agités par la frayeur, battaient des ailes, volaient terre à terre, comme à l'approche d'un violent orage, et semblaient chercher un asile. Nous avons vu de nos propres yeux une poule glousser pour réunir ses poussins et comme pour les défendre au moment du danger. Les chevaux d'une voiture qui fait le service de Marseille à Montpellier se sont tout-à-coup arrêtés; des chiens dans les campagnes poussaient des aboiements de détresse. »

« Un phénomène bien plus grand s'est aussi réalisé. A l'agréable fraîcheur d'une matinée de juillet avait succédé un froid assez rigoureux. »

« Enfin, à cinq heures cinquante-neuf minutes, la clarté comprimée par la lune a soudainement rejailli comme une flèche d'or et s'est répandue en un instant dans l'immensité de l'espace. C'était un spectacle plein de magnificence. »

« La population entière a fait entendre des hurrahs de joie et de nombreux applaudissements. On semblait renaitre à la vie. »

« Tous ceux qui ont pu jouir de ce phénomène, qu'il n'est permis de voir qu'une fois en notre vie, en conserveront un éternel souvenir. »

Un avis de M. le doyen de la faculté des lettres de Lyon annonce que cette faculté ouvrira, le 1<sup>er</sup> août prochain, sa troisième session d'examens de l'année scolaire.

Les candidats au grade de bachelier-ès-lettres devront préalablement présenter au secrétariat de l'académie un extrait de leur acte de naissance constatant qu'ils ont accompli leur seizième année, et un certificat de philosophie et de rhétorique faites dans un collège, à défaut dans un pensionnat de plein exercice ou dans la maison paternelle.

Les candidats qui n'auraient pas suivi les cours des collèges royaux, communaux, ou d'un établissement de plein exercice, ne seront point admis à subir les épreuves des examens, s'ils ne se sont fait inscrire quinze jours à l'avance au secrétariat de l'académie, et si, au moment de l'inscription et de la remise des certificats exigés, ils n'ont pas déclaré dans quel lieu et sous quels maîtres ils ont suivi les cours de philosophie et de rhétorique.

Tout candidat dont les déclarations auraient été reconnues inexactes sera déferé au conseil académique.

Les opérations de la séance du 1<sup>er</sup> août consisteront, aux termes de l'art. 13 du règlement du 14 juillet 1840, en une version latine à laquelle concourront, sous les yeux de tous les membres de la faculté, tous les candidats inscrits.

Les candidats seront examinés dans l'ordre de leur inscription; ceux qui ne se seraient pas présentés le jour indiqué seraient renvoyés à la session suivante.

On rappelle que la session des candidats au grade de licencié-ès-lettres s'ouvrira le 8 août.

Les séances de la faculté se tiendront, pendant toute la durée des deux sessions, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et commenceront chaque jour à sept heures du matin.

## PARLEMENT ANGLAIS. — DÉTRESSE DES CLASSES OUVRIÈRES.

A la chambre des communes, après l'annonce d'une motion de lord Howitt tendant à obtenir la libre introduction des céréales jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1843 (1) et quelques observations de sir Robert Peel sur les relations

(1) La veille, on avait fait la motion d'investir la reine du droit de réduire à son gré le droit sur les céréales; mais cette motion, repoussée comme dangereuse par sir Robert Peel, avait été rejetée à une majorité de 60 voix.

commerciales avec le Brésil, la discussion est rouvert sur la détresse des classes ouvrières.

M. O'Connell se lève et dit :

Je crois que nous sommes assiégés de grands périls et que la société tout entière est en danger. Le pays est en proie à la détresse; nul n'en doute. L'Irlande est en souffrance; tout le monde le sait. Trois mauvaises récoltes successives ont fait en partie le mal que nous déplorons. Bien qu'il y ait une amélioration cette année, cependant le blé et les avoines ne promettent pas beaucoup; mais il est une autre cause de détresse permanente, c'est la stagnation du commerce de détail qui déperit tous les jours. Les choses en sont venues à tel point que les tableaux les plus effrayants se succèdent avec rapidité, et l'on se demande quelles sont les localités les plus rudement éprouvées.

Telle est la triste condition de ce grand pays, de ce pays appelé au plus beau rang parmi les nations de la terre, renommé par ses succès dans les sciences, les arts, les armes, l'industrie, le commerce; de ce pays qui a long-temps fait l'envie et l'admiration du monde entier ! D'où vient cette décadence ? Pourquoi ces cris lugubres, ces lamentations populaires ? Restons-nous long-temps dans cette situation affligeante ? Que deviendra la société si nous restons dans cet état ?

J'ai religieusement écouté les discours des ministres de l'intérieur et des colonies et du président du conseil, et, je l'avoue, je n'y ai pas trouvé une seule parole de nature à faire concevoir la moindre espérance. Le noble lord Stanley, secrétaire-d'état des colonies, a fort bien parlé; mais, en vérité, il n'était pas plus question, dans cette élocution oratoire, de la détresse du peuple que du dernier cabinet du sifah Soojah ou de la réunion des mandarins établis à Canton. Que nous importent les causes de cette détresse dont le noble lord a savamment exposé le catalogue inutile ? Ce qu'il faut chercher aujourd'hui, c'est le remède à ces maux.

Quant au discours du très-honorable baronnet sir Robert Peel, c'est une véritable mystification. Etrange réponse aux plaintes d'un peuple qui souffre et qui meurt de faim ! Et qu'importe le tarif en présence des maux du peuple et de la décadence du commerce dans ses diverses branches, semblables aux flots de la mer qui roulent les uns sur les autres, s'amoncelent sur la pente de l'abîme et tombent chaque jour de plus en plus ? (Applaudissements.) Eh bien ! quand l'ouvrier sans travail demande du pain, le gouvernement ne s'occupe pas de lui en assurer !

Permettez-moi, messieurs, de vous le dire, il est impossible qu'il ne se prépare pas dans de telles circonstances quelque chose de fatal au pays. J'en ai le triste pressentiment.

Pendant que la presse représente chaque jour les membres de cette chambre comme des hommes appelés dans cette enceinte par l'intrigue et la corruption et soutenus sur leurs sièges par l'égoïsme et le monopole, les délégués de l'association contre les lois des céréales tiennent à Londres des discours significatifs : vous avez pu les lire. (Rires ironiques.)

Quand des paroles aussi graves que les miennes sont accueillies par le rire d'une assemblée législative, il est bien permis assurément de craindre que quelque étrange calamité ne menace le pays.

L'honorable membre, après avoir chaleureusement plaidé la cause du peuple, termine en se prononçant pour la motion de M. Wallace.

Plusieurs orateurs ont pris successivement la parole.

M. Leader a confirmé toutes les craintes manifestées par M. O'Connell, et il a de plus fait le procès au ministère actuel dont il a attaqué toutes les mesures. Je voudrais savoir, a-t-il dit, ce qu'est devenu le projet de traité de commerce entre l'Angleterre et la France. On garde sur ce point depuis long-temps un silence obstiné. Le bruit court que le gouvernement français s'efforce d'amener la Belgique à grever d'un droit additionnel le transit des objets de manufacture anglaise dans la Belgique. Il paraît que d'autres traités encore sont abandonnés, et, à vrai dire, rien de tout cela ne doit étonner quand on considère que notre législation relative aux importations est faite pour nous fermer tous les marchés du continent.

La discussion continuait au départ du courrier.

## NOUVELLES DU LEVANT.

Les nouvelles du Levant ne présentent pas un grand intérêt, à l'exception des troubles de Beyrouth. Il y a eu quelques changements dans l'administration de la Porte.

Tahyr-Bey, directeur des douanes de la capitale, a été nommé directeur de l'hôtel des finances. Ziver-Effendi est nommé gouverneur (defterdar) de la Roumélie.

Mustapha-Bey remplace Tahyr à la douane. Izzet-Effendi est nommé directeur des marchés. Nafiz-Pacha, ex-ministre des finances, est nommé membre du conseil de justice. Atif-Bey est nommé gouverneur de l'Anatolie. On dit aussi que Ahmed-Fethi est nommé gouverneur-général des Dardanelles.

Mehemet-Pacha, nouveau gouverneur de Tripoli, a été reçu en audience par le sultan le 26 juin, et le même soir il est parti pour sa destination.

Le patriarche grec est mort le 24 juin et le lendemain a été enterré avec la plus grande pompe dans l'église de Buluckli; le 26, M. Germanos, archevêque de Dhercon, a été choisi pour son successeur. Le nouveau patriarche a une grande réputation de sagesse et de prudence.

L'amiral La Susse était sur le point de quitter Smyrne pour Salonique avec le vaisseau de ligne l'*Inflexible* et le vapeur l'*Achéron*.

L'expédition française scientifique destinée à explorer quelques points de la côte de l'Asie-Mineure, composée de MM. Texier et Quesnel, est arrivée à Smyrne sur la corvette l'*Expéditive*.

— On nous écrit de Malte :

« Des lettres de Smyrne, en date du 29 juin, annoncent que M. le contre-amiral de La Susse allait partir pour Salonique afin de prendre sur ce point les mesures nécessaires pour le chargement d'un magnifique sarcophage à bord de la gabare l'*Expéditive*, qui doit le transporter en France. »

« On parle du prochain départ de l'escadre aux ordres de l'amiral Owen. »

## ÉTATS BARBARESQUES.

TRIPOLI DE BARBARIE, le 1<sup>er</sup> juillet. — Askar-Ali profite des quelques jours qui lui restent pour donner une idée complète de son caractère.

Le 17 juin, Mustapha, fils de l'aga Osman, de Mesureta, un fils et un neveu d'Imraïd, cheik de Tharuna, furent décapités. Deux jours après, à l'apparition de la frégate anglaise *Vernon* et du brick de la même nation *Snake*, Askar-Ali fit décapiter Imraïd, son cousin et un autre cheik de Tharuna, et cela pour punir Abd-el-Géili !

On craint que quarante Arabes conduits prisonniers au château n'aient également été mis à mort.

Les lettres de l'intérieur semblent annoncer que les Arabes partisans d'Abd-el-Géili sont résolus à venger la mort de ce chef. Le cheik Sadi a attaqué la tribu de Bousief, qui a pris une grande part à la dernière trahison, et l'a exterminée.

On attend avec anxiété le nouveau gouverneur de la régence, et nous sommes impatients de connaître le contenu de ses instructions; il a dû partir de Constantinople le 28 juin à bord d'une frégate turque.

Les habitants de la régence verront toujours avec joie s'éloigner de leur pays Askar-Ali qui a fait tant de mal.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Dans sa séance du 4, la chambre des députés a autorisé le gouvernement espagnol à recouvrer l'impôt jusqu'à la fin de 1842. »

« Le général Zurbano est arrivé à Barcelone le 5. »

## Nouvelles Étrangères.

### NOUVELLE-ORLÉANS.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la correspondance que nous recevons de la Nouvelle-Orléans; elle constate une situation fort triste, mais qu'il est bon que l'on connaisse :

« Nouvelle-Orléans, 23 mai 1842. »

« Dans la nuit du 21 au 22, deux hommes de la police ont été assassinés dans une rixe avec des gens du peuple. Du reste, la milice sous les armes a suffi pour maintenir la tranquillité dans la ville. »

« Nos municipalités ne réussissent pas à trouver de prêteurs parmi nos banques, et la dépréciation de leurs billets, qui se montent à 1,300,000 dollars, ou deviendra une perte réelle pour la population, sans autre se-

coussé violente, ou donnera encore lieu à quelque nouveau soulèvement.  
 » Dans cette même nuit, alors que la milice était sous les armes et que toute la ville était dans le plus profond repos, une corvette, déjà dans le fleuve depuis quelque temps, étant venue mouiller en face du port, croirait-on qu'on a pu prendre sur soi de lui permettre de faire une décharge à poudre de toute sa batterie pour annoncer sa présence, et d'y faire répondre par notre batterie d'artillerie? Il était deux heures du matin. Jugez de l'affroissement des mères et des femmes dont les enfants ou les maris étaient loin d'elles, et de l'émotion ou de la crainte de tout le reste de la population, en entendant une canonnade qui a pu faire supposer que tout était à feu et à sang dans une partie de la ville. »

« 1<sup>er</sup> juin 1842.

» Nous marchons de commotions en commotions.

» Depuis ma dernière note du 23 mai jusqu'au 29, les paiements en espèces par nos banques ont continué à se faire tranquillement. La confiance, en apparence, semblait être revenue; mais, au fond, les plus engagés se retiraient de la partie en expédiant les espèces qu'ils retireraient, soit en Europe, soit dans les états de l'ouest. Quelques forts envois firent ouvrir les yeux, et l'une de nos premières banques, celle des citoyens, se vit assaillie le 30 par tous ses déposants ou les porteurs de ses billets; elle ne put y résister et annonça, à la fermeture de ses bureaux, que le lendemain elle ne paierait plus en espèces.

» Hier, 31, les autres banques se sont trouvées assiégées de même, et ont également fermé leur caisse. Il n'en reste plus que deux ou trois qui tiennent bon; mais, comme elles sont pour ainsi dire, par leur position, hors des affaires de la place, on peut dire que nous en sommes revenus où nous en étions avant le 16 mai. Ainsi, le peu d'espèces que possèdent encore nos banques va rentrer dans leurs caveaux, et nous continuerons à marcher avec leurs assignats jusqu'au 5 décembre, disent-elles, époque fixée pour la législature. Mais comme à cette époque les moyens seront peut-être encore amoindris, personne ne pense que la loi puisse recevoir son exécution. Qu'en résultera-t-il alors et jusqu'à quel point c'est ce que personne ne peut prévoir. On redoute de grands désastres.

» La position générale des choses, non seulement dans la Louisiane et le Mississippi, mais encore dans tous les autres états, est telle, que ce pays, qui, il y a quelques années, était un objet d'admiration et d'engouement pour presque tous les esprits en Europe, marche d'un pas rapide vers sa décadence. Il y a sans doute d'immenses ressources, et tout pourrait se réparer dans d'autres mains; mais dans celles qui l'administrent il y a une question de mort lente. Y échappera-t-il ?

» Au milieu de toutes les préoccupations financières, on ne parle guère affaires. Cependant les cotons, par exemple, se maintiennent assez bien, vu la faiblesse de notre approvisionnement qui est de 72,000 f. dont plus de la moitié à bord des navires non expédiés. Nos prix sont de 5 c. 1/2 à 9 3/4 inférieur à fair; les beaux lots jusqu'à 11 et 12.

» Changes nominaux pour le moment. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.**

Tous les soirs, à huit heures,

Représentation des chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASTIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXI-HYDROGÈNE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉGÉ.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

**MESSAGERIES LYONNAISES ET DU MIDI.**

La multiplicité des relations entre Paris et Lyon, les rapports nouveaux qu'ont établis la conquête d'Alger et la création de paquebots de Marseille pour l'Italie et l'Orient, rendent de plus en plus nécessaires les communications rapides et régulières entre le nord et le midi de la France. Les créer promptement, c'est répondre à un besoin généralement senti, c'est combler une lacune laissée par les entreprises actuelles de messageries.

Des conducteurs, guidés par l'amour du travail, encouragés par l'expérience acquise dans leur profession, convaincus de tous les avantages que produit la féconde association, ont mis en commun leurs efforts, leur intelligence, leur fortune, pour faire faire un pas de plus au transport des hommes et des choses.

Ce n'est point une concurrence téméraire qu'ils essaient contre les grandes administrations, dont ils connaissent les services et dont tout le monde connaît la haute puissance. C'est la modeste exploitation d'un filon qui n'a pas encore été découvert qu'ils veulent tenter. En conduisant les voyageurs de Paris à Lyon en quarante heures, et à Marseille en moins de trois jours par les bateaux du Rhône, ils croient avoir trouvé la plus prompte de toutes les voies de communication entre Paris, Lyon et le Midi, jusqu'à l'achèvement complet du chemin de fer du Havre à la Méditerranée. La combinaison qu'ils ont adoptée l'emporte, pour le bien-être, l'économie, la vitesse, sur la malle-poste de Marseille elle-même, et désormais six ou sept jours seulement séparent Paris de Naples et de l'Afrique.

Des voitures élégantes, légères, disposées pour la parfaite commodité des voyageurs, partiront le 10 juillet 1842 de Paris, et de Lyon le 15, sous le nom de Messageries Lyonnaises et du Midi, et la raison sociale Menand, Grossetête et C<sup>o</sup>.

Les conducteurs associés espèrent que les avantages attachés au service qu'ils ont créé, le zèle attentif qu'ils mettront à accomplir leurs devoirs, leur méritent la bienveillance et la haute protection du public et du commerce, qui s'intéressent aux entreprises réellement neuves, réellement utiles.

Les bureaux des Messageries Lyonnaises et du Midi sont :  
 A Paris, rue Coq-Héron, 41;  
 A Chalon-sur-Saône, hôtel du Chevreuil;

A Lyon, chez M. Breitmayer aîné, directeur de la compagnie des Aigles.

**COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 12 JUILLET.**

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DE JOCE.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.		
1,000	700	Saint-Etienne.	3,000	
350	600	Grenoble.	1,100	
500	750	Saône-et-Loire.	800	
400	700	Dijon.	700	
3,000	750	Trois villes du Midi.	550	
1,740	600	Turin.		
1,000		Montpellier.		
1,000		Besançon.	725	
1,000		Reims.	430	
1,000		Metz.		
560	500	Valence.	675	
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	550	
Idem.		Union.	580	
Idem.	1,000	Société civile.	455	
1,500	800	Grangette et Culatte.	695	
4,000		Côte Thiollière.	475	
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. C <sup>o</sup> des mines des Lites.		
1,000		Comp. du Villars.		
2,500		Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	480	
500	4,000	Société lyonnaise.		
800	500	Rhône supérieur.	3,900	
134	5,000	Gondoles sur Saône.		
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	4,100	
	5,000	Compagnie du Sirius.	9,000	
4,500	1,000	Ponts. . . . . sur le Rhône.		
450	2,000	de la Feuillée.	1,200	
500	2,000	Seguin.	2,500	
220	2,000	de l'île-Barbe.	1,650	
1,800	1,000	et Gare de Vaise.		
6,000		Canal de Givors.	580	
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	815	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	7,000	
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	5,075	
800	4,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).		25,000
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,975	
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	
Illimité		Omnium.	875	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

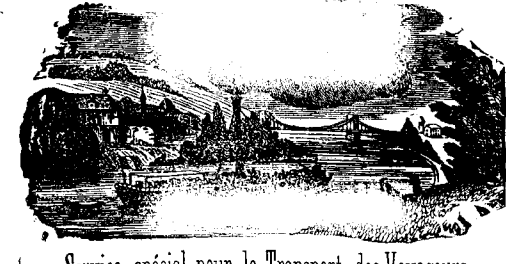
**DEPURATIF DU SANG. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.**

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.  
 A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

**Pharmacie Centrale**  
 DES  
**MÉDICAMENTS BREVETÉS ET AUTORISÉS,**  
 DE LARDET,  
 Place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.  
 Dépôt général de Téterelles, Mamelons, Biberons brevetés, en liège, en ivoire dur ou flexible; Ronds et Colliers anodins pour la dentition et contre les convulsions des enfants.  
 Bandages, Bracelets et Plaques pour cautères.  
 Clyso-pompes jet intermittent et jet continu, nouveaux modèles perfectionnés; Clysoirs, Néoclyses et Clysoléides brevetés; Seringues de toutes grandeurs en étain, en verre et en os, et en général tous les instruments en gomme élastique.  
**Entrepôt général des Eaux de Challes (Chambéry) et du Pectoral de de Mossier (Clermont).** (7547)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

**LYON ET VALENCE,**  
 Par les Bateaux  
**L'AIGLE ET LE CYGNE,**  
 ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,  
 DANS LES PORTS DE  
**VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.**  
 Départs tous les jours:  
 De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin;  
 De VALENCE, à trois heures du matin.  
 Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6685)

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.  
**POUDRE PÉRUVIENNE,**  
 De POISSON, pharmacien à Paris. Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, les préserve du tartre et de la carie, raffermis les gencives et leur donne cet incarnat brillant qui fait un des plus beaux ornements du visage. — Dépôt chez M. Lasser, place de la Préfecture, à Lyon. (8007-6075)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.  
**VENTE VOLONTAIRE,**  
 AUX ENCHÈRES,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> Olivier, notaire, rue Palais-Grillet, 2,  
 le vingt-un juillet 1842, à l'heure de midi,

**D'UNE MAISON**  
 Située à Lyon, degrés du Change, 6.  
 Composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage sur la façade et quatre étages sur le derrière, avec un autre bâtiment au nord de ladite maison, ayant cave, rez-de-chaussée et chambre au-dessus, cour entre deux, et autre cour sur le derrière, indivise avec d'autres propriétaires.  
 Le revenu net de l'immeuble arrive à plus de 1,400 fr.  
 La vente aura lieu à l'extinction des feux, sur une mise à prix de 20,000 fr., au pardessus de laquelle les enchères seront reçues et l'adjudication tranchée.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter. (5168)

**DÉPURATIF DU SANG.**  
**L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,**  
 COMPOSÉ  
 En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.  
 Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 f. la boîte.  
 Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7631)

**AVIS.**  
 ON DEMANDE UN APPRENTI CUISINIER de quinze à seize ans.  
 S'adresser à l'hôtel de l'Europe. (870)

**Changeement de Domicile.**  
 M. REBIGIANI, professeur de langue italienne, demeure maintenant quai de l'Archevêché, n. 28. (7422)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.  
 BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.  
**CAPSULES DE MOTHES**  
 Au Baume de Copahu pur et liquide,  
 Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Fleurs blanches, etc.  
 DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. ANDRÉ, pharmacien, place de Célestins.  
 Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX ET C<sup>o</sup> sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.  
**PRIX DE LA BOITE : 4 FRANCS.** (7672)

**PHARMACIE**  
 A LYON.  
**RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.**  
**GUÉRISON**  
 DES MALADIES SECRÈTES,  
 NOUVELLES OU ANCIENNES,  
 Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,  
 Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.  
 Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,  
 PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.  
 Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.  
**Prix : 5 fr. le flacon.**  
 En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7380)

**MALADIES SECRÈTES**  
 A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.  
 Outre les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années d'expérience, plus de dix mille guérisons opérées la plupart sur des malades déclarés incurables, garantissent l'efficacité du traitement.  
 S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)  
 Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

A affermer.  
**UNE BLANCHISSERIE** sur une rivière qui ne tarit et ne gèle jamais, ayant un grand bâtiment avec buanderie, lavoir, écurie, fenil, hangar et appartement de neuf pièces, greniers, etc., quatre hectares de prairies, pouvant servir à une fabrique d'impression.  
 S'adresser place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, au portier. (855)

**LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,**  
 beaux bateaux à vapeur en fer.  
 d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.  
 Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.  
 A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.  
 S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

